



Droit lorsque l'on travaille sans avoir signé de contrat

Par **Aoto**, le **09/07/2012** à **23:09**

Bonjour,

Il y a de ça trois semaines, le chef d'une entreprise, habitant dans le sud, m'a contacté pour un travail concernant un chantier dans le nord.

Il m'a dit que je pouvais commencer dès le lendemain si je voulais, j'ai donc commencé du mardi. Après plusieurs histoires racontées par les salariés (paie du mois d'avant très en retard : 30 jours...Etc), j'ai décidé d'arrêter du mercredi, avec mon chef de chantier qui était arrivé en même temps que moi.

J'ai contacté le directeur pour savoir comment il comptait me payer et m'a dit qu'il m'enverrait un chèque, après avoir repris mon adresse.

Toutefois je n'ai toujours rien et malgré mes nombreux appels, il ne décroche plus. Pouvez-vous me renseigner sur les recours possibles ? Je dois d'ailleurs actualiser ma situation sur Pôle Emploi mais comme je ne sais pas combien d'heures il va me payer, ni même s'il me paiera, je suis dans l'impasse.

A la base je devais le voir la semaine d'après, pour signer le contrat, mais comme je n'ai rien signé...je me demande quoi faire, merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **23:21**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez réuni suffisamment de preuves d'avoir travaillé pour cet employeur...

Par **Aoto**, le **09/07/2012** à **23:25**

Bonjour,

Justement, je n'ai pas de preuve écrite, tout était oral. Plusieurs personnes m'ont vu là-bas

forcément, mise à part cela, je ne vois pas quelle preuve je peux apporter...

En tout cas, merci pour cette réponse rapide.

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **23:35**

Justement cela peut être des témoignages écrits devant la forme à l'[art. 202 du code de procédure civile](#) accompagnés d'autres indices qui puissent vous servir en cas de recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Aoto**, le **09/07/2012** à **23:52**

D'accord donc il faudrait que j'aille sur place et espérer pouvoir faire signer quelques personnes. Par contre d'après l'article, c'est à eux d'écrire et signer, je ne peux pas faire une lettre pré-écrite qu'ils peuvent signer ?

Par **P.M.**, le **10/07/2012** à **00:11**

Normalement pas...

Par **Aoto**, le **10/07/2012** à **22:28**

Ca sera plus compliqué alors.

J'ai quand même réussi à avoir le directeur au tél aujourd'hui (avec un autre numéro il m'a répondu tout de suite étrangement) et m'a dit qu'il m'avait envoyé un chèque samedi...affaire à suivre, ça sera l'histoire de quelques jours.

Edit : Je viens de recevoir le chèque, tout va bien. Merci encore.